

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 74 (dont 12 procurations)

Séance du 23 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

**ELECTION DE LA
COMMISSION DE
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
DE VICHY
COMMUNAUTE**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : **31 JUIL. 2020**

Publiée ou notifiée
le : **31 JUIL. 2020**

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSION à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

.../...

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1411-5 qui institue une commission chargée d'analyser les dossiers de candidatures et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre des procédures de délégation de service public,

Vu l'article D1411-5 du CGCT qui dispose que l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôts des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation et de concession de service public,

Considérant que l'article L1411-5 susvisé précise que :

- la commission est composée « lorsqu'il s'agit (...) d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste »,
- il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires,
- lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal,
- peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Considérant le souhait de n'avoir qu'une seule commission pour traiter de toutes les délégations de service public et autres contrats de concession de service public du ressort de cette instance, ainsi que leurs avenants,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe selon lequel les listes de candidatures pour l'élection des membres de la commission de délégation et de concession de service public peuvent être librement déposées en séance avant les opérations électorales,
- d'approuver le principe de l'élection d'une commission de délégation et de concession de service public à caractère permanent compétente pour traiter de toutes les délégations de service public et autres contrats de concession de service public du ressort de cette instance, ainsi que leurs avenants,
- de procéder à son élection :

Liste en présence (l'ordre de présentation des candidats sur les listes ne peut être modifié par les votants) :

Titulaires :

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD

Suppléants :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les propositions susvisées.

Le déroulement de l'élection des membres de cette commission et les résultats sont retracés au point 2) du procès-verbal d'élection ci-annexé.

Sont élus **membres** de la Commission de délégation et de concession de service public :

- En tant que membres titulaires :

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD

- en tant que membres suppléants :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour, 4 abstentions Mme Réchard, M. Sigaud, M. Mayet dont procuration M. Devos), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 C/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET

Objet de l'acte : 2020 - ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC DE VICHY COMMUNAUTE

.....
Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 31/07/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23JUIL2020_3C

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUIL2020_3C-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblées

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 3 C.pdf (99_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020_3C-DE-
1-1_1.pdf)

DÉPARTEMENT
03

.....
—
ARRONDISSEMENT
VICHY

EPCI :

EPCI à fiscalité propre

VICHY COMMUNAUTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES – DU JURY
ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION ET
DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

77

Nombre de conseillers en exercice

77

PROCÈS-VERBAL

**DE L'ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES,
DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC ET DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet

à dix-huit heures et quinze minutes, s'est réuni le conseil communautaire de Vichy Communauté.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Commune	Prénom et NOM	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
ABREST	Romain LOPEZ Monique GIRAUD	x x		
ARFEUILLES	Jacques TERRACOL	x		
ARRONNES	François SZYPULA		x	
BELLERIVE-sur-ALLIER	François SENNEPIN Françoise DUBESSAY Michel LAURENT Elisabeth BARGE Alain VENUAT Ariane MILLET	x x x x x x	x x	Alain VENUAT François SENNEPIN
BILLY	Patrick SEROR	x		
BOST	Ludivine DUFRASE	x		
BRUGHEAS	Olivier ROYER		x	
BUSSET	Christine MAGNAUD	x		
CHARMEIL	Franck GONZALES	x		
CHATEL-MONTAGNE	Jean-Claude BRAT	x		
CHATELUS	Philippe COLAS		x	
COGNAT-LYONNE	Thierry WIRTH	x		
CREUZIER-le-NEUF	Thierry LAPLACE	x		
CREUZIER-le-VIEUX	Hadrien FAYET	x		

	Nathalie BOUILLON	x	
CUSSET	Jean-Sébastien LALOY	x	
	Annie CORNE	x	
	Bertrand BAYLAUCQ	x	
	Annie DAUPHIN	x	Annie Corne
	Jean-Louis LONG	x	
	Marie CHATELLAIS	x	
	Benjamin BAFOIL	x	
	Marie-José MORIER	x	
	François HUGUET	x	
	Pascal DEVOS	x	Alexis MAYET
ESPINASSE-VOZELLE	Michel MARIEN	x	
FERRIERES SUR SICHON	Jean-François CHAUFRERIAS	x	
HAUTERIVE	Maryline MORGAND	x	
LA CHABANNE	Jean-Marc BOUREL	x	
LA CHAPELLE	Nicole COULANGE	x	
LA GUILLERME	Alexandre GIRAUD	x	
LAPRUGNE	Severine THOMAS-MOLLON	x	
LAVOINE	Jean-Dominique BARRAUD	x	
LE MAYET DE MONTAGNE	Jean-Pierre RAYMOND	x	
LE VERNET	Bernard AGUIAR	x	
MAGNET	Véronique TRIBOULET	x	
MARIOL	Romain DEJEAN	x	Christine MAGNAUD
MOLLES	Christophe DUMONT	x	
NIZEROLLES	Michèle CHARASSE	x	
SAINT-CLEMENT	Sandrine MORIER-MIZOULE	x	
St GERMAIN-des-FOSSES	Elisabeth CUISSET	x	
	Jean-Michel MEUNIER	x	
	Alexis MAYET	x	

SAINT-PONT	Caroline BARDOT	x		
St-NICOLAS-des-BIEFS	Jacques BLETTERY	x		Nicole COULANGE
St REMY-en-ROLLAT	Sylvain BRUNO	x		
SAINT-YORRE	Joseph KUCHNA	x		
	Laure GUERRY	x		
SERBANNES	Christine BOUARD	x		
SEUILLET	Pierre BONNET	x		
VENDAT	Jean-Marc GERMANANGUE	x		
VICHY	Frédéric AGUILERA	x		
	Charlotte BENOIT	x		
	Yves-Jean BIGNON	x		
	Evelyne VOITELLIER	x		
	Jean ALMAZAN	x		
	Anne-Sophie RAVACHE	x		
	Jean-Philippe SALAT	x		
	Valérie LASALLE	x		
	Patrick BLETHON	x		
	Pauline TIROT	x		
	Henri SARRE	x		
	Corinne IBARRA	x		
	Alexis BOUTRY	x		
	Linda PEUSSIER	x		
	Claude MALHURET	x		
	Christiane LEPRAT	x		
	Bernard KAUDAN	x		
	Sylvie DUBREUIL	x		
	Isabelle RECHARD	x		
	Jean-Pierre SIGAUD	x		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participent avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRÉSENT	ABSENT
BRUGHEAS	ROZZIO Patricia	X	
SERBANNES	VERRIERE Nathalie	x	

Le Président rappelle, avant de procéder à l'élection des 3 commissions réglementaires liées à la Commande Publique, leurs modalités d'élection qui sont identiques à savoir :

- Leurs membres sont élus au sein du conseil communautaire au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- Pour la Commission d'appel d'offres et la Commission de délégation de service public, il appartient d'élire 5 titulaires et 5 suppléants ; 6 titulaires et 6 suppléants pour la Commission consultative des services publics locaux.
- Les listes peuvent contenir moins de titulaires et de suppléants qu'il n'y a de sièges à pourvoir.
- Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.

1. Commission d'appel d'offres

Il est proposé au Conseil Communautaire, conformément aux articles L.1411-5 et L.1414-2 du CGCT de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent pour choisir le titulaire des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés fixés par décret en Conseil d'Etat et annexés au Code de la Commande publique.

Le Président informe les conseillers communautaires que pour cette élection 1 seule liste a été déposée.

Titulaires :

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD

Suppléants :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL

1.1. Déroulement du scrutin

Compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT

1.2. Proclamation des résultats

Le Président proclame donc élus :

Membres titulaires de la C.A.O.:

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD

Membres suppléants de la C.A.O :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL

2. Commission de Délegation de Service Public

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 en vertu desquelles il appartient au Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération d'établir une commission chargée d'examiner les délégations de service public et qui précise ses modalités de composition, il est proposé au Conseil communautaire de constituer une Commission de Délégation de Service Public à caractère permanent, pour traiter de toutes les délégations de service public susceptibles d'être soumises à cette instance.

Le Président informe les conseillers communautaires que pour cette élection une seule liste a été déposée.

Titulaires :

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD

Suppléants :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL

2.1 Déroulement du scrutin

Compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT (Passer alors directement à la proclamation des résultats)

2.2 Proclamation des résultats

Le Président proclame donc élus :

Membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD

Membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL

3.Commission consultative des services publics locaux

Conformément le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son articles L 1413-1 qui impose la création dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprenant des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par ladite assemblée. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Le président de la CCSPL est le Président de l'assemblée délibérante ou son représentant

Le Président informe les conseillers communautaires que pour cette élection une seule liste a été déposée.

Titulaires :

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD
- 6- Séverine THOMAS-MOLLON

Suppléants :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL
- 6- Jean-Claude BRAT

3.1 Déroulement du scrutin

Compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT (Passer alors directement à la proclamation des résultats)

3.2. Proclamation des résultats

Le Président proclame donc élus :

Membres titulaires de la Commission consultative des services publics locaux :

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD
- 6- Séverine THOMAS-MOLLON

Membres suppléants de la Commission consultative des services publics locaux :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL
- 6- Jean-Claude BRAT

4. Observations et réclamations¹

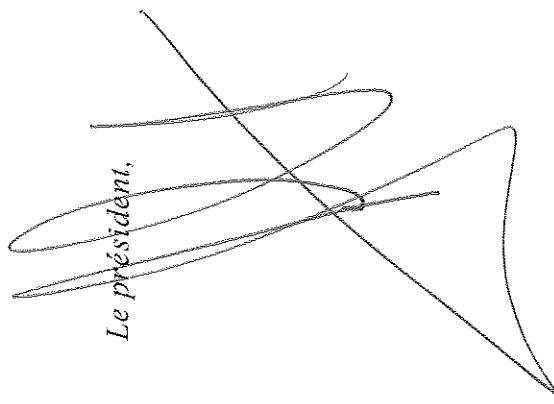
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le seize juillet, à 18 heures 30, en double exemplaire² a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les secrétaires de séances ayant fait également office d'assesseurs.

Le président,



Le secrétaire assesseur,

Benjamin BAKAIL



² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.